

Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 1 / 12

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à Canadian HPR - WHMIS 2015

#### 1. Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination UNIBLACK 1

Nom chimique et synonymes CERE IN SOLUZIONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire WAX FOR STONES.

Utilisations Identifiées Industrielles Professionnelles Consommateurs
SYSTÈME D'ADHÉSIF ET DE TRAITEMENT

POUR LE SECTEUR DE LAPIDEO

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale

Adresse

Localité et Etat

Tenax Spa

Via I Maggio, 226

37020 Volargne

ocalité et Etat 37020 Volargne (VR)
Italy

Tél. +39 045 6887593 Fax +39 045 6862456

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité. msds@tenax.it

Adresse du Responsable: Tenax Usa

7606 Whitehall Executive Center Drive Suite 400, 28273 Charlotte NC, US

Tel. 001 7045831173 - Fax 001 7045833166

info@tenaxusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à 24hrs:

Manitoba Poison Centre 1-855-7POISON (1-855-776-4766)

**BC Drug and Poison Information Centre (DPIC)** 

1-800-567-8911 (toll free in BC)

(604) 682-5050 (Greater Vancouver or outside of BC)

Centre antipoison du Québec 1-800-463-5060

**IWK Regional Poison Centre** 

1-800-565-8161 (within NS and PEI only) (902) 470-8161 (Halifax or outside NS, PEI)

Poison And Drug Information Services (PADIS)

1-800-332-1414 (toll free in Alberta, Northwest Territories)

1-866-454-1212 (toll free in Saskatchewan)

(403) 944-1414 (in Calgary, outside of Alberta, or VOIP users)

Ontario Poison Centre 1-800-268-9017

## 2. Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Canada's Hazardous Products Regulations (HPR) (WHMIS 2015). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de



## **Tenax Spa**

## **UNIBLACK 1**

Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Page n. 2 / 12

#### Identification des dangers

la présente fiche.

Classification e Indication de Danger

Liquide inflammable, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée, catégorie 1

Danger par aspiration, catégorie 1

Irritation oculaire, catégorie 2

exposition unique, catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Pictogrammes de danger:







Liquide et vapeurs très inflammables.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P242

P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver mains soigneusement après manipulation. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / . . . ] antidéflagrant.

Réaction:

P264

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . . en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction. P370+P378

Stockage:

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la loi applicable.

## 2.2. Autres dangers

Classification environnementale conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Le produit est classé comme dangereux pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Classification e Indication de Danger

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 3 / 12

#### 2. Identification des dangers .../>>

Pictogrammes de danger:



Mentions de danger:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Élimination:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la loi applicable.

Risques supplémentaires

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % (p/p) Classification:

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

CAS 64742-82-1 27 Liquide inflammable, catégorie 3 H226,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée,

catégorie 1 H372, Danger par aspiration, catégorie 1 H304,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,

catégorie 2 H411

ACETATE D'ETHYLE

CAS 141-78-6 15.865 Liquide inflammable, catégorie 2 H225, Irritation oculaire, catégorie 2 H319,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

catégorie 3 H336

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

CAS 13.5

Liquide inflammable, catégorie 3 H226, Danger par aspiration, catégorie 1 H304,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3 H336, Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,

catégorie 3 H412

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

CAS 64742-48-9 9.203

Liquide inflammable, catégorie 3 H226, Danger par aspiration, catégorie 1 H304,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

catégorie 3 H336

ACETATE DE N-BUTYLE

CAS 123-86-4 1.023 Liquide inflammable, catégorie 3 H226,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

catégorie 3 H336

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## 4. Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 4 / 12

#### 1. Premiers soins .../>>

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Movens d'extinction

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

## MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

#### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## 7. Manutention et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 5 / 12

#### 7. Manutention et stockage .../

vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

EU OEL EU Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE;

Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.

TLV-ACGIH ACGIH 2019

RCP TLV ACGIH TLVs and BEIs – Appendix H

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)								
Valeur limite de	Valeur limite de seuil							
Type	état	TWA/8h		STEL/15i	min			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
RCP TLV		300	52					

				ACETAT	TE D'ETHYLE
Valeur limite de	seuil				
Туре	état	TWA/8h		STEL/15r	5min
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
OEL	EU	734	200	1468	400
TLV-ACGIH	-	1441	400		
OSHA	USA	1400	400		

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15r	min			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
RCP TLV		1200	226					
TI V-ACGIH	_	1595						

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE							
Valeur limite de seuil							
Type	état	TWA/8h		STEL/15r	nin		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
TLV-ACGIH	-	1200	197				

ACETATE DE N-BUTYLE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15r	STEL/15min			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
TLV-ACGIH	-		50		150			
OSHA	USA	710	150					

Légende:



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 6 / 12

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle ..../>

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conforme aux normes en vigueur.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (OSHA 29 CFR 1910.138).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (OSHA 29 CFR 1910.133, CSA Standard CAN/CSA-Z94.3-92). PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, usage d'un masque doté de filtre certifié NIOSH dont la limite d'utilisation sera définie par le fabricant (NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert ou d'un respirateur à prise d'air externe. Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme NIOSH 42 CFR 84, OSHA 29 CFR 1910.134, CSA Standard Z94.4-02.

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PropriétésValeurInformationsEtat Physiqueliquide

Couleur noir
Odeur aromatique
Seuil olfactif Pas disponible
pH Pas disponible

Point de fusion ou de congélation Pas disponible
Point initial d'ébullition Pas disponible
> 35 °C (95 °F)

Intervalle d'ébullition Pas disponible
Point d'éclair < 23 °C (73,4 °F)

Vitesse d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Pas disponible Densité de la vapeur Densité relative g/cc

Solubilité soluble dans aromatiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité Pas disponible
Propriétés explosives Pas disponible
Propriétés comburantes Pas disponible

## 9.2. Autres informations

©EPY 9.11.0 - SDS 1004.13



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 7 / 12

Informations pas disponibles

#### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### ACETATE D'ETHYLE

Se décompose lentement en acide acétique et éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### ACETATE D'ETHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins,hydrures,oléum.Peut réagir violemment avec: fluor,agents oxydants forts,acide chloro-sulfurique,tert-butoxide de potassium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

#### ACETATE D'ETHYLE

Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité, sources de chaleur, flammes nues.

## 10.5. Matières incompatibles

#### ACETATE D'ETHYLE

Incompatible avec: acides,bases,forts oxydants,aluminium,nitrates,acide chloro-sulfurique.Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

#### ACETATE DE N-BUTYLE

Incompatible avec: eau.nitrates.forts oxydants.acides.alcalis.zinc.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

## 11. Données toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 8 / 12

#### 11. Données toxicologiques .../>

## TOXICITÉ AIGUË

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg rat LD50 (Der) > 5000 mg/kg rabbit LC50 (Inh) > 4951 mg/l/4h rat

ACETATE D'ETHYLE

 LD50 (Or.)
 5620 mg/kg ratto

 LD50 (Der)
 > 20000 mg/kg coniglio

 LC50 (Inh)
 > 6000 ppm/4h ratto

ACETATE DE N-BUTYLE

 LD50 (Or.)
 > 6400 mg/kg Rat

 LD50 (Der)
 > 5000 mg/kg Rabbit

 LC50 (Inh)
 21.1 mg/l/4h Rat

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

 LD50 (Or.)
 > 5000 mg/kg rat

 LD50 (Der)
 > 2000 mg/kg rabbit

 LC50 (Inh)
 21.1 mg/l/4h rat

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) LD50 (Or.) 3592 mg/kg Ratto LD50 (Der) > 3160 mg/kg Ratto LC50 (Inh) > 6193 mg/m3 Ratto

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque avéré d'effets graves pour les organes

#### DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 9 / 12

## 12. Données écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

LC50 - Poissons > 1000 mg/l/96h Oncorhyncus mykiss

EC50 - Crustacés 1000 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 1000 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitalina

ACETATE D'ETHYLE

LC50 - Poissons 230 mg/l/96h pimephales promelas

EC50 - Crustacés 165 mg/l/48h daphnia

ACETATE DE N-BUTYLE

EC50 - Crustacés > 44 mg/l/48h

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

LC50 - Poissons 8.2 mg/l/96h Pimephales promelas

EC50 - Crustacés 4.5 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 3.1 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

LC50 - Poissons 9.2 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss

EC50 - Crustacés 3.2 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 2.9 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

## 12.2. Persistance et dégradabilité

ACETATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACETATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0.68

BCF 30



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 10 / 12

#### 12. Données écologiques .../>>

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 2.3

BCF 15.3

#### 12.4. Mobilité dans le sol

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition : sol/eau < 3

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

Coefficient de répartition : sol/eau 1.78

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances PBT contenues :

 $Hydrocarbons,\,C9\text{-}C12,\,n\text{-}alkanes,\,isoalkanes,\,cyclics,\,aromatics\,(2\text{-}25\%)$ 

NAPHTA LOURD (PEROLE), HYDROTRAITE

#### 12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## 13. Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1993

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETATE; Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics

(2-25%))

IMDG: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETATE; Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics

(2-25%))

IATA: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHYL ACETATE; Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics

(2-25%))



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 11 / 12

## 14. Informations relatives au transport .../>>

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: I

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Environmentally Hazardous

IMDG: Marine Pollutant

IATA: NO

Pour le transport aérien, le marquage de danger pour l'environnement est obligatoire uniquement pour les n° ONU 3077 et 3082.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 33 Quantités Limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: (D/E)

Special Provision: 640C IMDG: EMS: F-E, <u>S-E</u>

 IMDG:
 EMS: F-E, S-E
 Quantités Limitées: 1 L

 IATA:
 Cargo:
 Quantité maximale: 60 L
 Mode d'emballage: 364

Pass.: Quantitè maximale: 5 L Mode d'emballage: 353

Instructions particulières: A3

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

## 15. Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Informations réglementaires canadiennes

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (HPR).

Fiche de données de sécurité conformément à WHMIS 2015.

## 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.



Revision n.1 du 9/19/2019 Nouvelle émission Imprimè le 9/19/2019 Page n. 12 / 12

#### 16. Autres informations .../:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System.

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- GHS rev. 5
- The Merck Index. Ed. 10
- Handling Chemical Safety
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS Fiche Toxicologique
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials 7ème Ed., 1989
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé.
- Hazard Products Regulation (HPR)
- WHMIS 2015
- ONTARIO R.R.O. 1990, Regulation 883 (version July 2016)
- IARC website
- NTP. 2011. Report on Carcinogens, 12th Edition.
- OSHA website
- Cal/OSHA website
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les critères établis dans les Canada's Hazardous Products Regulations (HPR - règlementations sur les produits dangereux) (WHMIS 2015), sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03.